

**CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ**

Page 1 de 2

**Résolutions adoptées à la 557<sup>e</sup> séance  
tenue le 24 novembre 2009**

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 14 décembre 2009

CU-557-5.1 RAPPORT FINANCIER INTÉRIMAIRE AU 31 OCTOBRE 2009

Le Conseil prend acte du Rapport financier intérimaire au 31 octobre 2009 (A-2/557<sup>e</sup>/256).

CU-557-5.3 PLAN DIRECTEUR INFORMATIQUE

Le Conseil de l'Université adopte le Plan directeur informatique, selon le document A-2/557<sup>e</sup>/258 déposé aux archives.

CU-557-6.1 MODIFICATION DE L'ARTICLE 19.01 DES STATUTS

Le Conseil de l'Université adopte les modifications à la clause introductive ainsi qu'aux alinéas d) et f) de l'article 19.01 des Statuts conformément au document A-2/557<sup>e</sup>/254.2 déposé aux archives.

CU-557-6.2 MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le Conseil de l'Université modifie le *Règlement sur les conflits d'intérêts* (10.23) selon le document A-2/557<sup>e</sup>/255.1 déposé aux archives.

CU-557-7.1 NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE RETRAITE

Le Conseil de l'Université nomme M. Jean-Pierre LeClerc membre du Comité de retraite du Régime de retraite de l'Université de Montréal pour un mandat débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et échéant le 31 août 2012.

CU-557-7.2 NOMINATION DE DIRECTEURS DE DÉPARTEMENT

Le Conseil de l'Université nomme les personnes dont les noms suivent conformément à la recommandation décrite dans le document A-2/557<sup>e</sup>/260 déposé aux archives.

**CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ**

Page 2 de 2

**Résolutions adoptées à la 557<sup>e</sup> séance  
tenue le 24 novembre 2009**

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 14 décembre 2009

---

Faculté de médecine

BLAIS, M. Régis, directeur du département d'administration de la santé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009, pour un mandat d'une durée de quatre ans, soit jusqu'au 31 mai 2013.

A-2372-5

DE SOUICH, M. Patrick, directeur du département de pharmacologie à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009, pour un deuxième mandat d'une durée de quatre ans, soit jusqu'au 31 mai 2013.

A-2372-6

CU-557-7.3

ATTRIBUTIONS DE PERMANENCE

Le Conseil de l'Université attribue la permanence à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010 aux personnes dont les noms paraissent au document A-2/557<sup>e</sup>/261.1 déposé aux archives.

La secrétaire générale,

Francine Verrier